



**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 2023 – 019**  
**CIRCULATION LIMITÉE A 20KM/H A PARTIR DU LUNDI 7 AOÛT 2023**  
**CRÉATION D'UNE ZONE DE RENCONTRE - RUE DU BASMONT**  
**21490 RUFFEY-LES-ECHIREY**

**Madame le Maire de la commune de Ruffey lès Echirey**

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu l'intérêt général ;
- Considérant qu'en raison d'une zone de loisirs constituée par la médiathèque, les terrains de pétanques et le terrain de football, située rue du Basmont, à Ruffey-lès-Echirey, qu'il y a lieu d'instaurer une zone de rencontre à 20km/h.

• **ARRETE**

**Article 1.** La circulation est limitée à 20km/h sur une distance de 200 m sur la commune de Ruffey-lès-Echirey, pour cette zone de rencontre située rue du Basmont.

**Article 2 :** Tous les usagers partagent la chaussée, les piétons sont prioritaires.

Le présent arrêté, publié sous les formes habituelles, sera transmis à :

- Gendarmerie d'Arc sur Tille
- SMOM
- SUEZ
- LA POSTE

Une publication de cet arrêté sera affichée aux endroits habituels de la commune.

Fait à Ruffey-lès-Echirey, le 7 août 2023

Nadine MUTIN  
Maire

